

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents : M-C HALLIER, D. PINCHON, L. LELONG, X. PRIN, F. RICHE, D. NEVEUX, D. GARRÉ, S. MULPAS, S. ODELOT

Absents représentés : D. DOUILLET par L. LELONG, K. EL ARKOUBI par S. ODELOT, M. DEPARDIEU par D. GARRÉ

Absents excusés : H. MORONI, M. LONGUET, J. PETITJEAN

Secrétaire de séance : Luc LELONG

Lecture et approbation du compte-rendu de conseil municipal du 11 avril 2024.

Avant d'ouvrir la séance, Madame HALLIER sollicite l'autorisation de son conseil d'ajouter une question à l'ordre du jour. En effet, il convient de délibérer sur une subvention accordée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) à l'école de BERRY-AU-BAC dans le cadre du fond d'innovation pédagogique.

1-Subvention au profit de l'école communale (DE_2024_17)

Dans le cadre du fond d'innovation pédagogique « Notre école, faisant là ensemble » la DSDEN a alloué une subvention de 4 366.86€ à l'école de BERRY-AU-BAC.

Afin de finaliser le dossier, le conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter cette subvention et de permettre à l'école de mener à bien les actions qui en découlent.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité

*ACCEPTENT cette subvention qui sera évidemment intégralement affectée à l'école.

*AUTORISENT Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*VALIDENT les mouvements de crédits qui en découleront (ajout de fonds pour pallier les nouvelles dépenses de l'école et modification des recettes au BP 2024, étant entendu que les dépenses ne pourront excéder le montant de la subvention.)

2-Participation communale à l'inscription en centre aéré - Juillet 2024 (DE_2024_18)

Madame le Maire rappelle au conseil que, depuis plusieurs années, la commune contribue aux frais d'inscription en centre aéré des enfants de la commune. Pour mémoire, cette aide était de 3€ en 2023, 3.50€ en 2022, 3€ en 2021 et 2€ les années précédentes.

Elle précise que cette aide concerne uniquement les inscriptions en centre aéré au sein de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP) durant les semaines d'été et qu'elle est directement versée sur le compte bancaire des parents sur présentation de justificatifs d'inscription et de paiement.

Compte-tenu des recommandations de la trésorerie visant à réduire les dépenses non obligatoires, Madame le Maire propose de reconduire cette aide mais à la baisse soit 2.50€ par jour d'inscription.

Après rappel des modalités de cette aide et considérant la dépense moyenne pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité

*RECONDUIT la participation communale aux frais d'inscription en centre aéré pour les vacances d'été 2024.

*FIXE le montant de l'aide à 2.50€ par jour d'inscription et par enfant.

1-Subvention au profit de l'école communale

2-Participation communale à l'inscription en centre aéré – Juillet 2024

Questions diverses

*La Municipalité a reçu un **avis d'audience** à la chambre correctionnelle de LAON concernant la transformation de l'hôtel en logements d'habitation. Cette audience a lieu le 21 juin 2024.

*Une **assignation en référé** devant le Tribunal Judiciaire de Reims nous est parvenue pour la maison gravement inondée lors de la crue de juillet 2021 Rue de la Plume. La société chargée de la construction se retourne contre la mairie pour avoir délivré un permis de construire, cependant, cette construction n'est pas conforme au PC. La Municipalité sera représentée par son avocat lors de l'audience du 03 juillet prochain.

Le conseil municipal demande à ce qu'un géomètre soit nommé par la commune pour vérifier chaque construction avant de signer le récépissé de fin de travaux. Le coût devant être supporté par la personne déposant le permis.

*Le nombre d'enfants qui fréquente l'école de **BERRY-AU-BAC** est stable. Il faut néanmoins noter que 14 enfants n'y sont pas scolarisés (scolarisation en établissements privés, enseignement à domicile, dérogations scolaires). Il est vrai que certains parents quittent le travail tard, cependant la commune ne saurait élargir les horaires de garderie (18h00). En effet, les coûts que cela représenterait et le peu de familles concernées ne justifient pas une réorganisation de ce service déjà très coûteux. Nous ne pouvons pour autant pas accepter les demandes de dérogation car les communes d'accueil demandent le remboursement des frais de scolarisation et ces derniers sont parfois très élevés. De plus, autoriser les dérogations scolaires met non seulement le budget communal en difficulté mais fait courir à notre école le risque de se voir fermée par manque d'élèves.

*Madame le Maire a été alerté par des riverains qu'une **maison inoccupée** Rue du Colonel Vergezac était apparemment **squattée**. En effet, il semble que des personnes s'y introduisent de temps en temps. Une chaîne et un cadenas ont alors été posés sur la porte afin d'en limiter l'accès. Le notaire en charge de la succession et les gendarmes ont été informés.

*Le Conseil Départementale de l'Aisne nous informe par lettre ouverte qu'il connaît de **grosses difficultés financières**.

*La Communauté de Communes de la Champagne Picarde propose une **prime à l'achat de vélos électriques**, de même que l'État.

*Plusieurs **demandes de subventions** ont été reçues en mairie. Malheureusement le budget communal ne permet pas d'y répondre favorablement.

*L'association FESTI BERRY propose une **fête des voisins** le 28 juin prochain.

*Le **réfrigérateur de la cantine** scolaire a été remplacé.

*Les **réparations sur le toit de la mairie** sont terminées. En revanche, il faut envisager une réfection complète car la toiture vieillissante est en mauvais état.

*La **rétrocession du lotissement cote 108** tarde car trois propriétaires n'ont toujours pas effectué leurs places de parking.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

Marie-Christine HALLIER,
Maire

Luc LELONG,
Secrétaire de séance